

Qualité

La polémique ambulatoire sur la Raac et l'admission à "J0" suscite l'indignation

Publié le 03/02/20 - 17h17

Bien loin de nuire à la chirurgie ambulatoire, la récupération améliorée après chirurgie (Raac) et l'admission des patients à "J0" permettent au contraire de la développer. Penser l'inverse est "infondé et mensonger", s'indignent leurs partisans.

"*Une grave erreur de raisonnement*", "*une ineptie qu'il faut vite oublier*". C'est un véritable tollé qu'ont suscité les récents propos de la présidente de l'Association francophone de chirurgie ambulatoire (Afca) contre la récupération améliorée après chirurgie (Raac) et l'admission des patients à "J0". Là où le Pr Corinne Vons juge que l'engouement pour ces deux modalités de prise en charge fait reculer le taux de chirurgie ambulatoire (lire notre [article](#)), la Société française d'anesthésie-réanimation (Sfar), le Groupe francophone de réhabilitation améliorée après chirurgie (Grace), le Conseil national professionnel d'anesthésie-réanimation (CNP-AR) et son pendant pour la chirurgie vasculaire et digestive (CNP-CVD) se disent totalement "*affligés*" par son analyse. "*Le dire voire même le penser est infondé et mensonger*", écrivent-ils ainsi dans trois communiqués distincts.

Esprit d'équipe et patient acteur

Pour tous, "*ambulatoire et Raac ne s'annulent ni se concurrencent mais sont complémentaires*". Selon le type de patient ou de pathologie, l'une ou l'autre de ces prises en charge est en effet priorisée. Par exemple, "*si l'ambulatoire est devenu la norme pour une cure de hernie, elle deviendrait franchement dangereuse pour la chirurgie hépato-pancréatique, la chirurgie œsophagienne ou la chirurgie colorectale, alors que la Raac améliore significativement les suites opératoires*". De la même manière, il convient, pour tous ces médecins, de ne pas opposer prise en charge conventionnelle et Raac.

Pas question non plus d'affirmer que celle-ci serait moins contraignante que l'ambulatoire. "*La Raac autant que l'ambulatoire est un chemin clinique faisant appel à un esprit d'équipe et au patient acteur de ses soins, elle n'en est donc pas moins contraignante mais demande le même effort aux équipes soignantes en termes d'organisation avec un maître-mot "l'anticipation"*", écrivent-ils. La critique est similaire s'agissant de l'hospitalisation à "J0". Pour la Sfar, le Grace et les deux CNP, y voir un "*problème*" relève de "*une grave erreur de raisonnement. Ce n'est pas l'hospitalisation du patient le matin d'une intervention programmée qui pose problème mais l'absence de secteur identifié pour l'ambulatoire*." Et encore, ajoutent-ils, les quelques établissements qui n'ont pas encore identifié de secteur ambulatoire relèvent maintenant de "*l'exception*".

L'Afca tempère les propos de sa présidente

Dans un communiqué, l'Association francophone de chirurgie ambulatoire (Afca) a tenu à "*préciser sa position*" à l'encontre de la Raac et de l'admission à "J0" et tenté ainsi de clore la polémique née des propos de sa présidente, le Pr Corinne Vons. Tout comme la chirurgie ambulatoire, ces deux modalités de prises en charge "*ont parfaitement démontré l'utilité et la complémentarité de ces démarches d'organisation*", à savoir : "*rendre à un patient sa complète autonomie par un processus maîtrisé le plus court possible*".

Des affirmations "désastreuses"

Pour la Sfar, le Grace et les deux CNP, les affirmations avancées par la responsable de l' Afca ne sont étayées par " *aucun fait ou chiffre tangible*", d'où le fait qu'ils " *s'inscrivent en faux*" contre sa " *méconnaissance profonde*" du sujet. Son " *jugement est incompréhensible sur le plan scientifique et désastreux sur le plan des bonnes pratiques*", s'indignent ces médecins. Et " *contre-productif*" tant pour les patients que les soignants vu les efforts engagés. Sans compter que " *les mêmes établissements qui sont performants dans la mise en place de l'ambulatoire le sont également sur les procédures de Raac*". En résumé : " *La Raac ne se substitue donc pas à l'ambulatoire mais permet de la développer.*"

Thomas Quéguiner

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>